

CONFERENCE DE PRESSE DU PRESIDENT DELORS AVANT

LE CONSEIL EUROPEEN INFORMEL DE DUBLIN
(Propos liminaires)

420 C

Bruxelles, le 26 avril 1990

Mesdames, messieurs,

vous avez pris sans doute connaissance, ne serait-ce que par les dépêches d'agences, de la lettre que le Taoiseach, président en exercice de la communauté a envoyé à ses collègues du Conseil européen. L'ordre du jour comprend donc, comme initialement prévu, une discussion sur l'unification allemande et les relations avec les pays de l'Europe du Centre et de l'Est; on y a ajouté, en raison des différentes propositions qui ont été faites dans ce sens, une discussion sur ce qu'on appelle l'Europe politique ou si vous préférez le renforcement de la dimension politique de l'Europe, formule mieux traduisible en anglais, si j'en crois les débats que j'ai eus avec nos amis anglais au sein de la Trilatérale à Washington.

Initialement, ce Conseil européen exceptionnel devait avoir pour objet de bien définir les positions de la communauté vis-à-vis de l'unification allemande d'une part, et des autres pays de l'Europe, d'autre part. Cet aspect de la discussion a déjà été préparé par les ministres des affaires étrangères à partir des deux rapports établis par la commission européenne, rapports qui, je dois le dire, ont reçu le meilleur accueil, ce qui fait qu'on ne prévoit pas de longs débats sur ces deux sujets.

Vous connaissez ces documents. Notre effort a porté essentiellement sur la tentative de définir conceptuellement les différents phases qui amènent à l'unification allemande. Une phase d'adaptation, une phase intérimaire d'adaptation qui commence avec la mise en oeuvre de l'union monétaire, accompagnée de réformes économiques et sociales, permettant au territoire Est Allemand d'aller vers une économie de marché.

Une seconde phase qui commence avec l'unification formelle et qui, à partir de là, nous pose des problèmes techniquement analogues à ceux d'un élargissement avec l'éventualité d'accorder aux territoires de l'Allemagne de l'Est (qui seront à ce moment là sans doute des länders) des mesures de transition, des dérogations leur permettant d'appliquer totalement l'acquis et les règles communautaires.

Et enfin la troisième phase se termine avec cette transition, transition dont bénéficie actuellement les derniers venus, l'Espagne et le Portugal, pour aboutir à une pleine application des règles communautaires et des politiques communes dans les landers de l'est de l'Allemagne.

La commission indique dans ce document qu'elle attend du Conseil européen trois affirmations claires : premièrement une approbation sans réserve du processus d'unification, c'est-à-dire un texte plus clair, et cela se comprend, que celui adopté au Conseil européen de Strasbourg.

SERVICE DU PORTE - PAROLE
Commission des Communautés Européennes
BRUXELLES

N° TELECOPIEURS :
 00-32-2/235.01.43 - 236.03.09

RESPONSABLES: 00-32-2/235.77.79
 00-32-2/235.22.59

BRUXELLES, LE

DESTINATAIRE:

Mme P. PELHATE

SUJET :

.....

Nombre de pages:

..... + cover

EXPEDITEUR :

.....

COMMUNICATION :

E. CHAUS

H.D.	
D.H.D.	✓
INFO.	8
TRADE	
AGRI.	
LEGAL	
FIN & DEV.	
SCI & ENE	
SUP. AG	
ADM.	✓
C.F.	

- 2 -

Deuxièmement, nous posons quand même une question qui, paraît-il, ne devrait pas être posée : pendant la première phase que j'ai appelée la phase d'adaptation - qui commence avec l'union monétaire et se termine avec l'unification formelle - la communauté est-elle prête à accorder à l'Allemagne de l'est, en plus des facilités normales près de la banque européenne d'investissement et de l'utilisation des autres instruments financiers, une aide spéciale, qui dans mon esprit donnerait aux allemands de l'est en particulier et à tous les Allemands en général, un signal de fraternité et de solidarité ? Cette question demeure posée; elle a été traitée déjà au Conseil des ministres des affaires étrangères. Je pense que nous aurons une réponse définitive au Conseil européen.

La troisième question, c'est : est-ce que les autorités allemandes acceptent non pas simplement d'informer la commission, ce qui a été fait parfaitement depuis quelques semaines, mais cette concertation avec les instances communautaires qui implique que nous puissions dans toutes les étapes de la négociation, y compris pour l'examen du traité qui doit être signé entre les deux Allemagnes, faire des remarques ou poser des questions qui sont liées à la cohérence et au contenu des règles communautaires ?

Pour ce qui est des pays de l'Europe de l'Est et du Centre, la Communauté a déjà signé des accords de coopération et de commerce avec presque tous les pays de l'est, ou bien va les signer. Il ne reste plus que la Roumanie. Je vous rappelle que ces accords prévoient des mesures exceptionnellement favorables pour la Pologne et la Hongrie, de façon à faciliter l'accès des produits hongrois et polonais au marché communautaire.

Les aider à développer leurs exportations constitue un élément essentiel de la politique d'ajustement à court terme et d'adaptation structurelle qu'ils doivent faire en parallèle avec leur démarche vers la création des principes d'une démocratie pluraliste.

Ensuite nous faisons un bilan de l'action du groupe des 24, une action qui va être étendue concrètement aux autres pays de l'est et du centre européen, y incluant, je l'espère, la Yougoslavie.

Enfin nous présentons une deuxième génération d'accord d'association qui permettrait à chacun des pays de l'Europe de l'est et du centre de se sentir pleinement membre de la grande Europe.

Ainsi se dessine une stratégie que propose la commission, et elle n'est pas seule, qui consiste à, d'une part, renforcer la communauté, c'est-à-dire réaliser ce que nous avons déjà décidé et peut être même aller plus loin.

- 3 -

Et d'un autre côté, qui cherche à tisser pour la grande Europe un réseau de coopération avec une dimension politique qui permette de répondre aux aspirations des peuples et de préparer des développements futurs. Notre démarche, qu'il s'agisse de nos négociations avec l'Association européenne de libre échange, qu'il s'agisse de l'intégration des territoires de l'est de l'Allemagne, qu'il s'agisse des pays de l'Europe de l'Est et du centre, consiste, dans une sorte de jeu de patience, à dessiner ce que sera l'Europe de demain. Mais contrairement à d'autres nous pensons qu'il faut agir avec pragmatisme en tenant compte de la situation de chaque pays sans se précipiter.

Il est faux de dire, comme je l'ai lu parfois, que la Commission pour le compte de la Communauté raisonne boutique en voulant se replier sur elle même. Mais sachant qu'un jour il y aura une grande Europe - dont les structures restent à définir - comme espace de paix, comme espace d'échanges de toute nature, nous pensons que le meilleur moyen de la faire c'est de ne pas ralentir la construction communautaire et d'offrir à ces pays, en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils souhaitent, la possibilité de participer de plus en plus aux échanges ou à l'échange intra-européen. Je tiens à signaler que dans cette perspective - c'est sans doute le message principal que nous ont envoyé les pays de l'est - la dimension culturelle est très importante.

Bien entendu tout cela débouchera chez nos chefs d'Etat et nos ministres des affaires étrangères sur une réflexion concernant la CSCE, processus qui a démarré depuis de nombreuses années et qui a permis, me semble-t-il, les évolutions que nous connaissons.

Les Douze ont donné leur accord pour une rencontre au Sommet de la CSCE dès cette année. Il y en avait déjà une de prévue en 1992. Il reste à la préparer d'autant plus soigneusement que d'autres idées, là je pourrais employer la formule "Airy Fairy", sont en l'air et consisterait, à partir de la CSCE, à construire "ex nihilo" une organisation nouvelle.

J'ai toujours pensé, la Commission a toujours pensé que cela était déraisonnable et prématuré. Mais enfin puisqu'il s'agit de définir pour l'Europe un nouveau concept de sécurité, associant l'Union Soviétique, les Etats-Unis et le Canada, puisqu'on doit réfléchir aussi sur le devenir des alliances, et notamment de l'Alliance Atlantique, (vous savez que M. Baker à ce sujet a fait un discours très important à Berlin en décembre dernier), il est important de réfléchir à cela et ce sera sans doute une des missions de ce Conseil européen.

Je n'aurais garde d'oublier dans cette description rapide, le rôle important que joue et que pourra jouer dans l'avenir le Conseil de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la démocratie, la défense et l'illustration des droits de l'Homme.

Tel était l'objectif initial du Conseil européen. A cela sont venues s'ajouter, dans un contexte qui rappelle un peu celui qui a précédé le Conseil européen de Hanovre sous présidence Allemande, des réflexions, des propositions sur l'avenir de la Communauté.

Vous vous rappelez sans doute que six, huit mois avant le Conseil européen de Hanovre, différentes personnalités s'étaient exprimées en faveur, sinon d'une union économique et monétaire, d'une banque centrale européenne.

- 4 -

Bref le sujet était à l'ordre du jour. Qu'a fait le Conseil européen de Hanovre ? Il a confirmé d'une part la volonté de la Communauté, assortie de quelques réserves, de certains Etats membres, d'aller vers l'union économique et monétaire et il a défini une procédure, en créant un comité d'experts dont les travaux constituent la base de la mise en oeuvre de la réalisation de la première phase de l'Union Economique et Monétaire et des réflexions qui sont menées actuellement sur les phases ultérieures, afin de préparer la conférence intergouvernementale qui doit débiter en décembre.

On assiste grosso modo au même phénomène aujourd'hui, mais à propos de ce que j'ai appelé la dimension politique de l'Europe. Il y a eu la proposition belge, il y a eu également la lettre commune adressée par le chancelier Kohl et par le président Mitterrand, à laquelle ont réagi favorablement et publiquement les autorités portugaises, espagnoles, italiennes, belges et hollandaises.

Par conséquent il est probable, il est même certain puisque M. Haughey le leur demande, que les chefs d'états et de gouvernement discuteront de ces différentes propositions lors de leur déjeuner de travail.

Que peut-on dire à leur propos, puisque je ne vais pas rappeler mes positions personnelles. J'ai eu l'occasion de les exposer dans un discours devant le Collège de Bruges, puis de préciser ou d'actualiser ma pensée lors du discours présentant le programme de travail de la Commission en janvier dernier devant le Parlement Européen.

Je crois que plutôt que de préempter ce qui va être dit au Conseil européen, on peut se poser les questions pourquoi et comment ?

Pourquoi la question de l'avenir institutionnel et politique de la Communauté devient-elle d'actualité ? Je crois qu'il y a, à cela, trois raisons essentielles. Premièrement le souci de réaliser l'unification allemande sous un toit européen, pour reprendre la formule même du chancelier Kohl. En second lieu, l'écart dont les gouvernements commencent à se rendre compte - c'était un des points principaux que j'avais souligné - entre la coopération politique d'une part, l'intégration économique ou la réalisation de l'Acte unique d'autre part. Le fait que la première aille à un rythme beaucoup moins élevé que la seconde pose des problèmes croissants de cohérence de l'action communautaire. Il se crée une zone grise entre les deux. La présidence irlandaise a tenté d'y remédier, heureusement d'ailleurs, en supprimant pour deux réunions la distinction entre les réunions des ministres des affaires étrangères en coopération politique et les réunions des ministres des affaires étrangères en réunion des ministres des affaires générales de la Communauté. Et il était symbolique de voir que, dans ces deux réunions, le ministre des affaires étrangères était flanqué d'une part de son directeur politique, d'autre part de son représentant permanent. Cela a permis de traiter les questions et d'oublier pour un instant la zone grise. Mais cela ne suffit pas et je crois que la coopération politique doit se donner les finalités et les moyens qui correspondent aux ambitions de la Communauté, si l'on veut avoir plus de cohérence et de cohésion dans l'action communautaire.

- 5 -

Enfin la troisième raison, c'est le déficit démocratique et aussi l'action dynamique du Parlement Européen dans ce domaine. Mais il n'est pas le seul puisque le chancelier Kohl, avant le Conseil européen de Strasbourg, avait lui-même mis l'accent sur ce point et indiqué qu'on ne pourrait pas progresser vers l'UEM sans parallèlement réfléchir sur des institutions qui assurent davantage la "democratic and political accountability".

D'une manière plus générale, si vous me permettez une interprétation personnelle, je pense que dans cette Europe en changement rapide, au destin encore incertain, en ce qui concerne l'avenir de certains hommes politiques ou en ce qui concerne l'avenir des réformes entreprises, compte tenu des multiples initiatives qui sont prises ici déjà, il est important que les Douze renouvellent leurs vœux, comme après 20 ans ou 30 ans de mariage il est parfois utile que, dans certains couples, on renouvelle les vœux. De manière à ce que chacun sache que la construction ou l'aspiration à une grande Europe ne se fera pas en diluant la Communauté, en jetant aux poubelles de l'Histoire 30 ans d'une expérience originale, puisque c'est la première fois dans l'Histoire que des pays s'associent entre eux, gèrent en commun une partie de leur souveraineté, sans que cela se fasse par la domination militaire ou politique d'un pays sur les autres. Cette expérience est unique, la Commission doit le souligner sans cesse, de manière à ce que l'on bâtisse sur du ciment et non pas sur du sable.

Voilà donc me semble-t-il les raisons plus générales qui expliquent que le Conseil européen se penchera sur disons l'avenir institutionnel et politique de la communauté.

Reste à savoir comment. Parmi les propositions qui ont été faites il y en a de deux types.

La proposition belge, comporte différents éléments qui pourraient être pris en considération et appliqués sans qu'il soit besoin de réformer le traité; et lors de la réunion des ministres des affaires étrangères plusieurs délégations ont donné un coup de chapeau à cette approche belge, certains l'ont même soutenue. En revanche la lettre du chancelier Kohl et du président Mitterrand appelle à une vue plus ambitieuse qui consisterait à réformer le traité. Et il y a même deux propositions, deux engagements de procédures assez contraignants, une deuxième conférence intergouvernementale en parallèle avec celle sur l'UEM et avec comme objectif qu'au 1er janvier 1993 les deux amendements au traité, ou les deux nouveaux traités, auront été ratifiés par les parlements nationaux et que les dispositions pourront entrer en ligne de compte. Si je puis prendre un parallèle avec l'union économique et monétaire, disons que les belges décrivent la première phase de l'UEM et que le chancelier Kohl et le président Mitterrand appellent à définir le stade final.

Voilà ce qu'on peut dire du point de vue de la méthode. Je pense donc que les chefs d'états et de gouvernements discuteront à la fois du fond et des procédures. L'intervention de Douglas Hurd au Conseil des Affaires Générales de samedi dernier montre que la Grande-Bretagne a l'intention de participer à ces discussions et même de faire des contre-propositions.

- 6 -

Quant aux procédures, elles sont classiques dans l'Histoire de la Communauté. Il y a toujours eut trois méthodes : ou bien l'on confie à une personnalité importante exerçant des grandes responsabilités le soin de tirer la locomotive, ce fut la mission confiée à Spaak et qui a abouti au traité de Rome; ou bien on fait un comité d'experts comme ce fut le cas pour le comité Dooge ou le comité que j'ai présidé sur l'UEM; ou bien on demande aux ministres des affaires étrangères (et en même temps des affaires générales) de déblayer le terrain, d'évaluer politiquement ce qui est possible et de proposer ensuite aux chefs d'états et de gouvernements la procédure, le cadre, les limites, les finalités, de l'opération.

De tout cela, il en sera question lors du déjeuner des chefs d'états et de gouvernements et, si nécessaire, après. Je vous rappelle quand même qu'il s'agit d'un Conseil européen qui sera assez court, puisqu'il débutera à 10 h 30 par une intervention de M. Enrique Baron qui sans doute mettra l'accent sur la volonté du Parlement d'aboutir à une réforme institutionnelle de la Communauté et qu'il se terminera à 19H.

Tels sont les éléments d'informations, dont beaucoup vous étaiet connues, assortis de quelques explications par lesquelles je voulais introduire cette rencontre de presse.

Merçi.

10

11